

**ARRETE DU MAIRE**

N°VDV20240808\_048

**DEMANDE DE TRAVAUX AUX ANTENNES A PYLONE PAR LA STE TRAFFIC SIGNS**

Le Maire de Vendeville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande d'intervention présentée par la Société TRAFFIC SIGNS – Beverlosesteenweg 100 – 3580 BERINGEN pour des travaux sur les antennes à pylône qui se trouve dans le Chemin du Buet,

Considérant que l'intervention aura lieu le Mercredi 14 Août 2024 de 9 heures à 19 heures,

Qu'il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation dans le Chemin du Buet et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

En raison de l'intervention qui aura lieu le Mercredi 14 Août 2024 de 9 heures à 19 heures, dans le Chemin du Buet, il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation dans le Chemin du Buet et d'interdire le stationnement de véhicules de part et d'autre du chantier de signalisation et d'interdire le stationnement des véhicules dans l'emprise de l'intervention, par la mise en place de panneaux de signalisation.

**ARTICLE 2 :**

La Société TRAFFIC SIGNS à Beringen (Belgique) aura à charge de prévenir quelques jours avant la date d'exécution des travaux les riverains, du stationnement qui pourrait gêner l'opération.

**ARTICLE 3 :**

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

**ARTICLE 4 :**

La restriction de circulation et l'interdiction de stationnement s'établira de 9 heures et 19 heures le mercredi 14 Août 2024,

**ARTICLE 5 :**

Les infractions constatées aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Société TRAFFIC SIGNS et transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Madame le Commandant de Police de Wattignies,

Fait à Vendeville, le 8 Août 2024

Le Maire,  
  
Ludovic PROISY